

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 9 portant nomination pour l'année 1962 des Assesseurs près le Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti

n° 9

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 janvier 1962

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1962

Date du numéro
31 janvier 1962

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les fonctionnaires dont les noms suivent sont nommés Assesseurs près le Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti pour l'année 1962. Assesseurs titulaires : MM. Berthoumieu, inspecteur du Travail et des Lois sociales. Ghaleb, comptable au Service des Finances. Assesseurs suppléants : MM. Bourhis, chef du Service de la Météo. Levif, directeur du Service de l'Elevage. Gabirault, chef du Service des Affaires Administratives Etat. Cornet, chef du Service du Personnel Etat. Art. 2. — Le Procureur de la République, chef du Service Judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Secrétaire Général, Vves de DARUVAR.